



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE			ROUTE DE BASTIA PRESA DI MEZZO 20270 ALERIA		
SIRET	4	2	3	3	6 9 3 7 0 0 0 0 2 2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE		
Activités exercées	Organisations professionnelles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%		Déficit

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID		

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS SOCOTRI Strada Nova BP 10 Résidence Le DAVINCE 20240 Ghisonaccia Tél: 04.95.56.22.36			
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	15/10/2019
		Lieu:	ALERIA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	MARCADAL JEAN GEORGES

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE

du 01.07.2018

Adresse ROUTE DE BASTIA PRESA DI MEZZO 20270 ALERIA

au 30.06.2019

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :**

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2019 ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire MARCADAL JEAN GEORGES Président	A <u>ALERIA</u> le <u>15/10/2019</u> Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**BILAN - ACTIF**

1

Désignation de l'entreprise : **ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **ROUTE DE BASTIA** **20270 ALERIA** Durée de l'exercice précédent\* **12**

Numéro SIRET\* **4 2 3 3 6 9 3 7 0 0 0 0 2 2** Néant  \*

				Exercice N clos le, <b>13 0 0 6 2 0 1 9</b>		N-1 <b>13 0 0 6 2 0 1 8</b>	
				Net 3		Net 4	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	67 708	AC	7 211		61 768
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 849 607	AQ	313 344	1 536 263	1 515 297
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	751 252	AS	164 315	586 936	293 669
	Autres immobilisations corporelles	AT	177 377	AU	136 558	40 819	30 336
	Immobilisations en cours	AV		AW			126 159
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	800	BI		800	800
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	2 846 744	BK	621 428	2 225 316	2 028 029	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	119 588	BM		119 588	67 654
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	12 000	BS	10 000	2 000	14 000
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	57 150	BW		57 150	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	532 710	BY	121 725	410 985	120 886
	Autres créances (3)	BZ	921 830	CA		921 830	1 021 512
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	716 416	CG		716 416	1 099 870
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 679	CI		7 679	6 737
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	2 367 372	CK	131 725	2 235 647	2 330 658	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	5 214 116	IA	753 152	4 460 963	4 358 687	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	800	(3) Part à plus d'un an :	CR	

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

Cegid Group

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....28...613.....)	DA	28 613	19 335
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	248 149	213 161
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	144 398	34 988
	Subventions d'investissement	DJ	538 407	562 605
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	959 567	830 089
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 506 076	1 362 857
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 194 262	1 453 782
	Dettes fiscales et sociales	DY	180 623	234 884
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		32 284
	Autres dettes	EA	620 436	444 792
<b>Compte régul.</b>	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 501 396	3 528 598	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	4 460 963	4 358 687	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 272 891	2 362 318
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		38	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		ASS_ORG DES PROD AGRUMES CORSE						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 798 821	FB	877 970	FC	17 676 791	17 182 584		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	2 973	FE		FF	2 973	34 989	
			FG	3 115 876	FH		FI	3 115 876	2 424 186	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	19 917 670	FK	877 970	FL	20 795 640	19 641 759		
	Production stockée*					FM	(2 000)	(10 958)		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	745 842	1 198 219		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	27 667	13 325		
	Autres produits (1) (11)					FQ	588 827	508 261		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	22 155 976	21 350 606	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 952 058	15 567 816		
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 307 132	1 156 764		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(51 934)	36 565		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 576 231	2 942 049		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 129	46 611		
	Salaires et traitements*					FY	283 966	252 525		
	Charges sociales (10)					FZ	78 688	68 897		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	230 050	128 766	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	117 738	941	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	2 471	13 560		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	21 516 528	20 214 494		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	639 448	1 136 112		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	604 390	1 090 250		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	0	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 578	22 911		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	19 578	22 911		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(19 578)	(22 911)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	15 480	22 952		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<b>HA</b>		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	<b>HB</b>	67 091      11 788	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>HC</b>		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>HD</b>	67 091      11 788	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	<b>HE</b>	5 718	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	<b>HF</b>		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	<b>HG</b>	10 000	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>HH</b>	15 718	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>HI</b>	51 373      11 788	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		<b>HJ</b>		
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		<b>HK</b>	( 77 545 )      ( 248 )	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		<b>HL</b>	22 223 067      21 362 394	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		<b>HM</b>	22 078 669      21 327 406	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		<b>HN</b>	144 398      34 988	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	<b>HO</b>		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	<b>HY</b>	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	<b>IG</b>	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	<b>HP</b>	2 439
		- Crédit bail immobilier	<b>HQ</b>	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	<b>IH</b>		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	<b>IJ</b>		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	<b>IK</b>		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	<b>HX</b>		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	<b>RC</b>		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	<b>RD</b>	
	(9) Dont transferts de charges	<b>A1</b>	26 447      307	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	<b>A2</b>		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	<b>A3</b>			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	<b>A4</b>			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		15 718	67 090	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3				
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	67 708		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9			KJ	1 503 935		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1			KM			KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[ Dont Composants	M2				KP	201 159		KR	144 513
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3				KS	369 224		KT	383 850
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	26 265		KW		KX	2 539
		Matériel de transport *						KY	1 298		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	57 554		LC		LD	3 874
		Emballages récupérables et divers *						LE	68 425		LF		LG	18 720
	Immobilisations corporelles en cours						LH	126 159		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK			LL		LM		
	TOTAL III						LN	2 354 020		LO		LP	553 496	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T		
	Autres participations						8U			8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P			1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	800		1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	800		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 422 528		ØH		ØJ	553 496		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	67 708		D7	67 708	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV			1X		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	1 503 935		MB	1 503 935		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG	345 672		MH	345 672	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	1 823		MJ	751 252	MK	751 252	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM	28 804		MN	28 804
		Matériel de transport						IV	1 298		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW		MS	61 428		MT	61 428	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV	87 145		MW	87 145	
	Immobilisations corporelles en cours						MY	126 159		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY	129 280		NG	2 778 236		NH	2 778 236	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	800		2F	800	
	TOTAL IV						I3		NJ	800		NK	800	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	129 280		ØK	2 846 744		ØL	2 846 744	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

SAS SOCOTRI

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	5 940	EL	1 271	EM		EN	7 211
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	133 273	PN	94 121	PO		PQ	227 393
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	56 524	PW	29 426	PX		PY	85 951
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	75 555	QA	90 583	QB	1 823	QC	164 315
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 056	QE	4 099	QF		QG	13 155
	Matériel de transport	QH	1 298	QI		QJ	1 298	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 537	QM	2 638	QN		QO	54 175
	Emballages récupérables et divers	QP	61 316	QR	7 912	QS		QT	69 228
	<b>TOTAL III</b>	QU	388 559	QV	228 779	QW	3 121	QX	614 217
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	394 499	ØP	230 050	ØQ	3 121	ØR	621 428

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW												NZ
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>						NY							
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>													

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

SAS SOCOTRI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C				
		- corporelles	6E	6F	6G				
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4				
		- titres de participation	9U	9V	9W				
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	10 000	6R	6S	10 000		
	Sur comptes clients	6T	5 206	6U	117 738	6V	1 219	6W	121 725
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 206	TY	127 738	TZ	1 219	UA	131 725
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 206	UB	127 738	UC	1 219	UD	131 725
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	117 738	UF	1 219			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	10 000	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	800	UV	800	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	128 420		128 420			
	Autres créances clients		UX	404 290		404 290			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u> )		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	473		473			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	117 555		117 555		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	68 731		68 731		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	735 071		735 071			
	Charges constatées d'avance		VS	7 679		7 679			
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 463 018	VU	1 463 018	VV	
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 567		6 567					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	1 499 509		271 004		771 306			457 199
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 194 262		1 194 262						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 171		18 171						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35 264		35 264						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	114 055		114 055					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 132		13 132					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	620 436		620 436						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	3 501 396	VZ	2 272 891		771 306		457 199	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	398 635	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	255 015	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3   0   0   6   2   0   1   9			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :			
		de son conjoint		moins part déductible *			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	5 718	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN		
	- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					<b>TOTAL I</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WW	
		- imposées aux taux de 0 %				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							
					2A		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	A battement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					<b>TOTAL II</b>		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	0		

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : <u>ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	( 0 )
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	( 0 )
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	( 0 )
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice		ZT	24 989
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
<b>Charges à payer</b>			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	213 161	AFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	34 988		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>248 149</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>			<b>248 149</b>			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 558 978		1 217 725					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	36 283		33 261					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	12 138		5 463					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	52 536		47 697					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	534 473		524 479					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 381 824		1 113 425					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 576 231		2 942 049					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	20 129		46 611					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	20 129		46 611					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 912 111		1 721 131					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 214 483		1 067 463					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				ØB	265 097							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CESSION FIN LEASI	1 823		1 823	
	2	KANGOO EXPRESS RA	1 298		1 298	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1	40 500	40 500	40 500				
	2	2 392	2 392	2 392				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)				42 892				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 %					(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSENéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE

Néant  \*

## I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

## II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**16**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS.ORG DES PROD AGRUMES CORSE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :				YP	13	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	20 795 640	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	42 892	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
<b>TOTAL 1</b>				OX	20 838 532	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	588 827	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	745 842	
Variation positive des stocks				OD	49 934	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	26 447	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
<b>TOTAL 2</b>				OM	1 411 051	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats				ON	17 259 190	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 537 509	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 471	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
<b>TOTAL 3</b>				OJ	20 799 170	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 450 413
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 450 413	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	20 838 532	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY		13		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.